

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

INSERTIONS :

1^{re} Page : 10 fr. la ligne. — Echos : 5 frs. —
2^e Page : 3 frs. — Abonnements et Annonces
payables d'avance.

**AVOIR SON ENCENSOIR TOUJOURS
DANS QUELQUE BARBE ? NON, MERCI.**
(Ed. ROSTAND)

Rédacteur en chef : **Em. LACROIX**

Chèques-Postaux C.C.P. 2.523, Saint-Germain

ABONNEMENTS :

Tunisie, Constantine : 12 frs. par an
France : 15 frs. — Etranger : 20 fr.

République ou Etat corporatif

L'histoire se renouvelle et une évolution insensible nous ramène vers l'esprit corporatif que la grande Révolution croyait avoir définitivement étouffé en créant la République une et indivisible. La forme d'un gouvernement peut, en effet, se concevoir soit en se plaçant du côté du producteur et de sa corporation, ce qui implique un système de protection intérieur et extérieur, soit en considérant avant tout l'intérêt du consommateur, la chose publique, qui est de rechercher la vie facile, des denrées à bas prix, l'abondance en toutes choses, le choix, la diversité, la concurrence. Qu'on le veuille ou non, les deux tendances sont en opposition et caractérisent les bases essentielles d'une politique. Les producteurs et leurs corporations visent à être les seuls maîtres de leur spécialité, ils entendent n'avoir aucun frein, aucun concurrent, pouvoir imposer leurs prix, leurs méthodes, leurs heures de travail. Dans un Etat corporatif les exigences des syndicats ne tardent pas à être telles qu'elles imposent l'existence d'un arbitre souverain comme l'était autrefois le roi dans la monarchie absolue ou présentement le dictateur dans les Etats autoritaires. Quand cette autorité s'est affaiblie, il n'y a pas eu de parlement susceptible de la remplacer et il a fallu concevoir la forme républicaine qui, faisant table rase de la corporation, se plaçait strictement sur le plan de l'Economie générale du pays : tout était dès lors subordonné au bien public, à la bonne marche des grands services, des administrations d'Etat, à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie. Qu'importent en effet les hauts salaires, si tout est hors de prix, si les denrées sont introuvables, si la corporation enfin impose au consommateur toutes ses fantaisies sur la fermeture des magasins, la forme ou la qualité de sa fabrication. Ce n'est pas d'aujourd'hui en effet que l'humanité a connu une réglementation tâtilonne du travail : l'ancien régime avait porté à l'apogée la complexité de ces méthodes avant que le grand souffle de la Révolution ne balayât ce fatras d'ordonnances qui paralysait la vie économique du pays. Il faudra bien qu'en France aussi un jour ou l'autre on mette un point final à toutes ces prétendues conquêtes qui ne sont en réalité que des chaînes sous lesquelles sont les premiers à succomber ceux qui les portent.

Liberté, liberté qu'a-t-on fait de ton nom ? Est-il vraiment impossible aux hommes de s'entendre librement pour vivre sans contrainte ? Faut-il qu'il y ait sans trêve, tour à tour, des exploités et des exploités, étant entendu que les exploités d'hier deviennent les exploités de demain. Ne suffit-il pas que toutes les charges, tous les emplois soient accessibles à tous ? La plupart des patrons en effet n'ont été que des ouvriers laborieux et économes auxquels la fortune a souri. Il importe donc que la forme républicaine de nos institutions qui ont permis jadis l'essor de l'artisanat ne succombe pas sous la poussée des syndicats sinon, à brève échéance, nous devrions subir chez nous aussi l'odieuse tyrannie des Etats corporatifs et autoritaires.

CIVIS.

La Presse italienne et les relations Italo-Yougoslaves

La mort de d'Annunzio a causé d'unanimes regrets parmi les gens de lettres de tous les pays sauf en Yougoslavie car le poète ne fut pas tendre à leur égard.

Voici ce qu'il écrivait en 1919 et que rapportent les Editions du Comité Yougoslave :

Gabriele D'ANNUNZIO,
Lettre aux Dalmates (Popolo d'Italia du
15 janvier 1919).

CAVEANT CONSULES

L'interpellation de M. Mallarmé sur la Tunisie

Le drame ne date pas d'aujourd'hui. Ses origines remontent à une époque déjà lointaine. L'histoire atteste que si sa permanence n'avait pas existé, sur la scène tunisienne, la France n'eût eu aucune raison d'intervenir chez les voisins de l'Algérie.

Avant 1880, l'anarchie était à son comble en Tunisie. Des bandes armées ravageaient le pays, assurées d'une impunité qui témoignait de la déposition morale et de l'abdication de fait de celui qui revêt du « Nous possesseur du Royaume de Tunis » la formule exécutoire et les actes souverains. La Kroumirie boisée, prolongement de l'Algérie à la hauteur de la région forestière de La Calle, était infestée de malfaiteurs qui y vivaient comme en pays conquis. On ne peut pas dire que c'était une armée de voleurs. Le fait certain est qu'ils se recrutaient parmi les habitants qu'une longue accoutumance à la débaucherie et l'invincible aversion pour le travail régulier avaient préparé aux révoltes fréquentes et aux jeux du pillage. Un beau jour, ils envahirent l'Algérie, attaquèrent les fermes des colons et commirent tant de méfaits chez nous que la France entreprit de les châtier et de rétablir la dynastie des Beys dans ses suprêmes prérogatives.

Suivant le traité du Bardo, signé le 12 mai 1881 entre la France et le Bey, nous nous étions engagés par l'institution du Protectorat à détruire dans la terre tunisienne les plantes vénéneuses et à y faire fleurir les bienfaits de la civilisation. L'œuvre accomplie là-bas s'inspire de l'ouvrage de l'antiquité. Elle est admirable. Elle le serait bien davantage si

nous l'avions conquis et occupé par le peuplement français, ce que nous avons fait en Algérie et ce qui constitue le plus beau titre de gloire de la France dans ce pays. L'Algérie est une image toute de beauté française. La Tunisie est le miroir des guerres et des rivalités qui ensanglantèrent pendant des siècles les républiques de Gênes, de Pise, de Florence et de Venise.

Or, aujourd'hui, la survivance brutale des incidents politiques et sociaux dont la Tunisie nous offre l'affligeant spectacle est exploitée :

En déposant une demande d'interpellation sur ce qui se passe en Tunisie, M. Mallarmé, député d'Alger, ancien ministre, a pris une initiative qui s'imposait. Il y a un abcès, diathèse du mal dont souffre la Tunisie et qui mal dont souffre la Tunisie et qui empire. Il faut le vider. Le cabinet de M. Daladier en connaît trop l'importance pour ne pas mettre un terme à une affection aussi chronique.

Voici les déclarations de M. Mallarmé :

La tolérance trop longue qu'on a déjà consentie aux agitateurs dans ce pays a sans doute provoqué les nouvelles émeutes sanglantes qui se sont produites à Tunis. Mon interpellation en réalité répond à une nécessité d'explications parlementaires dont l'opinion publique ne comprendrait pas l'absence. Voilà trop longtemps que nous apprenons périodiquement que des troubles se pro-

duisent sur un point ou sur un autre de la Régence entraînant des collisions violentes avec morts et blessés. Il ne suffit pas de nous dire quelques jours après que le calme est rétabli. Il faut qu'à la Chambre, et avec elle le pays, soit renseignée, car l'opinion publique est émue de ces drames chroniques dont elle déplore l'effervescence, mais dont elle ne saisit pas les causes réelles.

Il faut que le Gouvernement responsable renseigne le pays sur l'attitude qu'il entend avoir face à cette dangereuse agitation tunisienne qui s'attaque au principe même de notre protectorat et qui risque d'avoir des répercussions d'ordre international.

Notre protectorat est un organisme politique très particulier. Si depuis 1881 nous y exerçons l'administration et la justice, la souveraineté du bey subsiste et nous la protégeons en présence des puissances étrangères.

Nous avons un grand empire outre-mer à gérer, et il semble qu'on s'ingénie à masquer ce qui s'y passe avec le seul souci qu'on n'en parle pas. Les Chambres emploient de longues séances en luttes parlementaires qui souvent correspondent à des rivalités de partis ou à des compétitions personnelles. Elles ne s'occupent pour ainsi dire jamais de cette force nationale d'outre-mer qui reste peut-être l'appui le plus solide de notre pays dans le monde. Mon interpellation a surtout pour but de provoquer un débat de cette sorte.

M. Georges Bonnet que j'ai prévenu au moment de la déposer sait que je n'ai nullement l'intention de lui être désagréable, mais bien plutôt celle de lui être utile. Je voudrais aussi laisser au second plan le côté anecdotique avec ses incidences personnelles. Il est trop facile pour un ministre interpellé de faire retomber toute responsabilité sur un fonctionnaire qui, le plus souvent, a suivi les directives de son Gouvernement, et qui ne pourrait même pas, s'il était présent aux débats, dévoiler les conditions dans lesquelles il a dû agir. Le changement d'un Résident Général ne résout pas à lui seul le problème. Je ne crois pas non plus qu'il soit très utile ni de s'attacher aux faits et gestes et aux déclarations des agitateurs indigènes, ni d'analyser leurs doctrines politiques.

Pour notre prestige autant que dans l'intérêt des populations indigènes qui en Tunisie sont naturellement paisibles, il y a déjà trop longtemps que tout cela dure, et je voudrais que les déclarations du Gouvernement disent d'une manière nette, et en dehors du verbiage de circonstance, qu'il emploiera son autorité à ce que cela cesse.

Il faut que le calme revienne en Tunisie, et y soit maintenu. La France y a fait œuvre trop belle depuis un demi-siècle pour qu'elle ait à redouter, d'une manière quelconque, les réclamations tapageuses des agitateurs dont les buts politiques sont dirigés contre elle. Nous examinerons tous les problèmes d'ordre économique et social qui touchent à la population indigène. Nous l'avons, d'ailleurs, toujours fait. Mais nous nous refusons à entrer à composition avec un parti dont le but avéré est l'expulsion de la France. Jamais on n'aurait dû permettre à ces agitateurs d'exposer leur doctrine en Tunisie même, et encore moins fallait-il avoir la faiblesse coupable de leur faire place et de leur donner un rôle.

Nous continuerons à protéger le peuple tunisien contre leurs manœuvres et resterons fidèles à la mission qui nous a été confiée par le traité du Bardo et par la convention de La Marsa.

JULES CAZENAVE,
directeur de « L'Algérie Economique
et Financière ».

Du courage et une politique

Sur ce sol d'Afrique où tant de sang français a coulé et où la terre elle-même contient déjà tant d'ossements de ceux qui sont venus la défricher, il importe d'abord de se souvenir que l'on ne fait rien sans courage. Ceux qui pensent qu'il suffit d'une habile diplomatie pour mener les hommes font un calcul déplorable. Il faut ici, quand une décision est nécessaire, que tous ceux qui sont susceptibles de l'avoir prise en endossent la responsabilité. Est-ce bien toujours ainsi que les choses se passent ? Une décision, à l'usage, se révèle bonne ou mauvaise ; si elle est bonne, elle trouve des paternités nombreuses, si elle est mauvaise, l'origine en est généralement attribuée à l'anonyme expression d'une de ces innombrables commissions qui fleurissent sur le fumier des civilisations à leur déclin.

Il faut pour ces pays une politique et un plan directeur. Cette politique ne doit pas être le reflet d'une économie sociale, d'ailleurs incohérente, que l'on essaie d'adapter en France à des travailleurs groupés par milliers dans des entreprises industrielles, exigeant des ouvriers spécialisés. Les salaires sont fonction de la richesse de production d'un ensemble d'industries et de la facilité d'écoulement de cette production. Au surplus, quand dans un pays pauvre, de rares industries sont prospères, il n'est pas juste qu'elles servent d'amorce à une hausse factice de salaires ; auxquels la majorité des nécessiteux ne peut prétendre. Des salaires élevés sur un sol ingrat, qui nourrit avec peine une population déjà trop dense, c'est le moyen de généraliser le chômage et de multiplier les caravanes de nomades qui étalent à nos regards émus la plus pitoyable misère.

La Tunisie ne doit pas être dirigée du Quai d'Orsay ; les Français qui, de longue date, vivent dans la Régence, sont qualifiés pour connaître ses possibilités et ses besoins, mais il leur faut faire un pas plus en avant pour savoir quelles sont les lois que les habitants de ce pays peuvent accepter sans que leurs conditions d'existence s'en trouvent menacées.

Les transports chers font les denrées de première nécessité inabordable à la bourse du pauvre. Procurons-lui à bas prix du riz, des céréales, des dattes ordinaires et il nous bénira bien davantage que si nous lui construisons des écoles ; car l'école, c'est un luxe de riche. Avant de penser aux citadins avant de s'apitoyer sur les taudis, il convient de penser à la grande misère de ceux qui meurent de froid et de faim sous de pauvres tentes en toile de sac.

Qui donc à Paris a songé à dénombrer ces populations errantes que le bien-être exagéré des cités attire aux portes des remparts et qui ne vivent que des miettes des festins des plus pauvres faubourgs.

Quand la figue mûrit sur le cactus épineux, le nomade fait sa cure de Vichy, c'est-à-dire qu'il mange à sa faim la pulpe sucrée de ce fruit populaire, tandis que son bourricot lui-même fait ses délices de l'écorce. En attendant que l'olivier pousse, généralisons donc la culture de la figue de barbarie qui croît très vite et nous aurons fait ainsi œuvre plus utile qu'en voulant appliquer la semaine de quarante heures à des bédouins qui ont bien d'autres soucis. Ceci n'étant du reste qu'un exemple d'action positive à comparer aux prétendues conquêtes sociales.

Enfin n'écrasons pas d'impôts ce pays misérable, où le tracteur a trop souvent éliminé l'ouvrier des champs ; une prime à l'outillage mécanique, sous forme d'exonération d'impôt sur l'essence, n'est pas très indiquée, puisqu'une telle mesure n'est pas susceptible d'améliorer sensiblement le sort du consommateur qui paie son pain et sa farine presque aussi cher qu'à Paris. Dès l'instant qu'il est impossible de relever suffisamment le salaire des manœuvres et puisqu'il est encore plus difficile d'assurer du travail à tout le monde il est juste que les denrées de première nécessité soient à des prix abordables ; si l'on veut éviter les troubles, les rapines, le désordre et la révolte, il y a la plus grande urgence à mettre un terme au renchérissement de la vie en Tunisie.

CIVIS.
P.-S. — Cet article était écrit quand de sanglantes bagarres ont éclaté ; dans un ciel d'orage lorsque la foudre frappe le paratonnerre il ne faut pas rendre celui-ci responsable ; l'éclair ne jaillit que quand un certain nombre de conditions sont réunies. Trop longtemps les fauteurs de désordre ont cru que les agents d'autorité n'auraient jamais de cartouches, il est triste d'enregistrer qu'il faut périodiquement donner de cruelles leçons ; pourtant ceux qui organisent d'aussi stupides

La colonisation par le fonctionnarisme

La colonisation par les fonctionnaires fut une faute grave partout où on l'a appliquée ; en Tunisie comme ailleurs on a fait fausse route.

« Le Cri Marocain » rapporte que « L'Éveil du Cameroun » se plaint du fonctionnarisme qui a envahi le pays. Il s'en prend surtout aux missionnaires du Palais Bourbon et autres, qui coûtent fort cher à la colonie. Tout à fait comme au Maroc...

Il y a pléthore de fonctionnaires, on ne sait où les caser. Aux P.T.T. combien sont obligés de prendre des postes subalternes, là où un indigène faisait fort bien l'affaire. Aux T. P., il dégringole par chaque bateau des ingénieurs, des ouvriers d'art hors classe, à ne savoir qu'en faire.

Réservez pour la fin ce qu'on appelait autrefois les... « Anus étoilés », le nom n'est pas resté, mais la race est loin d'être perdue.

A côté de cela, une vague de missionnaires, aux noms à coucher dehors, avec un billet de logement, et puis des « explorateurs », des chargés de mission qui vont et viennent et que nous recevons à bras ouverts... alors qu'un Français arrivant ici sans contrat, caution ou répondant, a toutes les peines du monde pour pénétrer au « Cameroun Français ».

Nous commençons tout de même à trouver que c'est excessif. Que nous nourrissons des fonctionnaires, cela va jusqu'à un certain point, mais que l'étranger vienne se balader chez nous en toute liberté sans aucun contrôle, cela dépasse les bornes.

Nous, Français, prétendons être chez nous au Cameroun, il est malheureux que nos dirigeants puissent supposer le contraire, mais nous sommes nombreux qui ne demandons qu'à le prouver. Si le Cameroun doit être une colonie de fonctionnaires, que le ministère s'occupe donc de leur entretien.

Nous sommes certains que les fonctionnaires seraient les premiers à dire que le gâteau est trop petit pour tant... d'appétits.

Le déficit italien et l'accord avec l'Angleterre

L'amitié de Berlin est évidemment précieuse pour Rome, aussi bien le Duce a-t-il fait pour l'obtenir des sacrifices qui ont dû lui coûter beaucoup ; mais il y a un concours que le Führer est dans l'impossibilité d'apporter à son allié, c'est un concours financier.

Or, le Gouvernement italien en a le plus grand besoin et il faut, sans doute, voir là une des raisons et peut-être la principale de la facilité avec laquelle il a accueilli, favorablement, les ouvertures de l'Angleterre.

C'est que la conquête de l'Ethiopie a creusé un trou sérieux dans les finances de Rome. Et, d'autre part, le déficit de sa balance commerciale a été en 1937 de 6 milliards de lires environ. Or, pendant les 2 premiers mois de 1938 cette situation ne s'est pas améliorée.

Comme, d'autre part, l'encaisse or de l'Institut d'émission n'est que de 4 milliards 28 millions, il n'est pas possible de puiser à cette réserve, le ministre des finances l'a hautement déclaré.

3 milliards sont rentrés, il est vrai, grâce au tourisme, aux remises des émigrants, enfin aux frets. L'Italie, à notre différence, a la chance de trouver des ressources dans sa Marine marchande.

Mais il reste 3 milliards à trouver et l'Italie compte sur Londres pour se les procurer.

Il est des problèmes viteux qui ne peuvent être résolus que dans le cadre de l'union ; il est des pénitences qui ne peuvent être imposées que par des hommes au-dessus des partis.

manifestations devraient bien comprendre que ce n'est pas à la faveur d'une surprise que l'on s'empare du pouvoir, pas plus que l'on ne fait triompher une cause en sacrifiant inutilement de pauvres diables dont le sort est hélas d'être malheureux sous tous les régimes.

Ce journal n'avait cessé de réclamer l'état de siège qui aurait certainement évité ces pénibles incidents s'il avait été instauré plus tôt ; espérons que nous aurons l'avantage d'en connaître les bienfaits aussi longtemps que ce sera nécessaire pour la sécurité du pays.

Vieux papiers pleins de souvenirs

Un grand mouvement dans les Caidats se dessine, en ce moment, dans les bureaux du Gouvernement Tunisien à l'occasion du Jour de l'An.

Le Caid du Cap Bon Si Chedli ben Farhat étant immobilisé depuis deux ans par une attaque d'apoplexie, le kahia de l'Entida, Si Ahmed El Hadad a été chargé de l'intérim de cet important caidat et le Gouvernement Tunisien a l'intention, pour récompenser les services que lui a rendus le Caid de la Banlieue Si Chedli El Okby dans la mission du Hedjaz, de le nommer au Cap Bon.

D'autre part, le Caid de Béja Si Mohamed Salah Baccouche étant avancé en âge et devenu par conséquent incapable d'assurer son service, le Gouvernement songe à le remplacer par le Caid de Zaghuan Si Salem Snadli. Le Caid du Cap Bon ira à Zaghuan.

Le Délégué du Gouvernement Tunisien aux Habous Si Larbi Ben Abdallah va être nommé à la Banlieue à la place de Si Chedli El Okby.

De ce fait, le poste de Délégué à la Djemaïa va devenir vacant. Le seul candidat qui aurait pu être désigné à ce poste est Si Mohammed Saad Allah qui était il y a quelques mois, interprète principal au Secrétariat Général et qui, si vous vous en souvenez, avait accompagné M. Alopette dans ses différentes tournées à l'intérieur en qualité d'interprète.

Or, ce jeune homme est intelligent, instruit et actif; son service est très apprécié au Gouvernement Tunisien. M. Blanc pour l'en récompenser l'a élevé au grade de Sous-Chef de Section à la Section d'Etat, poste qui est supérieur à celui de délégué aux Habous.

Par conséquent, le seul candidat dont la nomination s'impose et qui sera apte à remplir et assurer dans les meilleures conditions les fonctions de Délégué à l'Administration des Habous est Si Mohamed Torki qui est actuellement chef du bureau de traduction.

Si Torki est âgé de 36 ans, il a seize ans de service à l'Administration de la Djemaïa dont il connaît tous les rouages à fond. Lors du déplacement de l'ancien délégué Si Hassan Ben Barket, le Caid actuel de Medjez-el-Bab, il a été question de nommer Si Mohamed Torki, délégué à la Djemaïa; seulement, il y avait sur les rangs Si Larbi ben Abd Allah qui était interprète principal à la Section d'Etat et l'ami de M. Blanc, il fallait lui donner de l'avancement.

Maintenant que Si Larbi Ben Abd Allah va passer au Caidat de la Banlieue, la nomination de Si Torki comme Délégué aux Habous est tout indiquée, elle ne trouvera certainement aucun obstacle si vous voulez bien la prendre en mains.

Si Mohamed Torki m'envoie auprès de vous pour vous prier de vouloir bien appuyer sa candidature auprès de M. le Résident Général.

En effet, tout milite en faveur de Si Torki : son âge, son instruction, l'état de ses services à la Djemaïa.

Il est naturel, d'autre part, qu'on donne de l'avancement sur place au personnel de la Djemaïa qui se dévoue depuis des années à son service.

Si Mohamed Torki m'a assuré sous la foi du serment qu'il n'oubliera pas le service immense que vous lui aurez ainsi rendu si ses vœux sont exaucés.

Vous n'ignorez pas non plus qu'en contribuant à cette nomination, vous aurez ainsi un homme de votre choix à la tête de cette importante administration.

Vous conviendrez, si vous voulez bien en parler à M. le Résident Général et faire aboutir la candidature de Si Mohamed Torki, qu'il y a avantage à agir promptement pour qu'on ne puisse pas se trouver devant un fait accompli, une décision qu'on pourrait prendre en faveur d'un autre candidat.

PHARMACIE BLOCH

24, Avenue de France et 1, Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

St-CERQUES LES VOIRONS
(Haute-Savoie)

VILLA DE L'ARCHET

à 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève.
Altitude 750 mètres. Séjour agréable.

DEMANDEZ PARTOUT

LES APERITIFS LICARI

Contre la semaine de 40 heures

La presse française commence à s'élever contre cette semaine ruineuse et en Tunisie, elle doit être abolie sans retard, car elle est plus que ruineuse et nous nous rend d'hostiles de nos protégés qui ne comprennent pas qu'on veuille faire leur bonheur malgré eux.

En France, voici ce que publie « L'Echo des Boulevards de Paris » :

Pour vivre, la France doit reprendre la loi de 40 heures, doit mettre deux cent mille fonctionnaires dehors, supprimer la retraite du combattant, la moitié des pensions de guerre escomptées, ramener le prix de la vie à un taux des plus bas, en même temps que redonner à la monnaie sa parité or !

Hors de ces mesures et de quelques autres encore, pas de salut.

M. Daladier, certes, ne peut pas prendre ces mesures avec le ministère qu'il a constitué mais qu'ayant accompli une certaine tâche, il se retire en tant que chef de gouvernement pour rentrer dans le rang en qualité même de ministre de la Défense nationale, il aura accompli, néanmoins, une grande œuvre : IL AURA SAUVÉ LE PAYS, EN CE SENS QU'IL AURA DISLOQUE L'IGNOBLE FORMATION DU FRONT POPULAIRE ET PERMIS L'ARRIVEE D'UN GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE !

Car il ne faut pas s'y tromper, après le ministère Daladier, seul un ministère d'union nationale est possible, et si ce ministère d'union nationale ne met pas au pas tous les prébendiers, tous les voleurs, tous les fainéants, alors c'est la horde sinistre des Blum, des Pivert, des Thorez qui reviendra dans les incendies de la guerre civile et le crépitement de la fusillade des exécutions sommaires !

JACQUES ARNEVEY.



Echos et Nouvelles

NOS NOTES

M. de Cazalet se trouve, depuis quelques jours, notre hôte en Tunisie et ne repartira que vers la fin du mois.

M. de Cazalet est président du Conseil d'Administration de la Compagnie de Navigation Mixte, de la Société Marseillaise de Crédit et du Domaine d'Enfidaville.

L'ACTION SYNDICALE D'UNE MILITANTE

Du journal « Le Colon Français » à propos des manœuvres du Destour :

« Nous savons l'action syndicale déplorée par une agrégée française du Lycée qui n'hésite pas à quitter sa classe quand sa présence est utile pour intensifier la résistance à la reprise du travail comme à Monoprix ou pour empêcher le déchargement d'un bateau de bananes ».



Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 m² au Belvédère-Supérieur par lots de 400 à 500 m². Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 5, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Hamмам-Lif

Nouvel Établissement
Thermal Municipal
Ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 h.
Prix Modérés

PLUS QUE JAMAIS ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement...

L'acquisition la plus sûre...

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamмам-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan,

Voir ou écrire :

A. NACCACHE 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. : 10.49

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE NAVIGATION POUR L'AFRIQUE DU NORD

Charles SCHIAFFINO et C^{ie}

Siège Social, Exploitation, Armement
ALGER

Adr. Télégr. : Navigafricain-Alger

Bureaux à PARIS : 55, rue Saint-Lazare
Lignes régulières entre les ports d'Algérie, Tunisie et les ports français de la Méditerranée (Corse comprise) de l'Océan, de la Manche et Anvers par vapeurs de 1^{re} côte.

Services réguliers entre tous les ports et places du Littoral algéro-tunisien
S'adresser à M. J. DUPIN, 16 bis, avenue Stéphane Pichon, à Tunis, Téléph. : 37.83.

DEMANDEZ PARTOUT

LE RHUM CHAUVET

JULES CURTELIN et JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Rue Al-Djazira, 41

Maisons Recommandées

MAISON DE SANTÉ pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod. 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1853, 1, rue Zarkaoua.

ARTIFICIERS. — Ancienne Maison Paonessa Fère et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne, Tunis.

TUNISIA-PALACE, 1^{er} Ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres. — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte. — Ascenseur.

BELLE JARDINIÈRE. — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray, 12, rue Es-Sadikia, Tun. s.

Grands Magasins de Nouveautés du PETIT PARIS, rue Amilcar, Tunis. — Brama Frères et Cie, propriétaires.

GRAND HOTEL DE FRANCE. — 1^{er} ordre, D. de Lacroix, propriétaire... (Sousse, Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imprimerie V. HABABOU et Cie

Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste

Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains
Bridges, dents en Or, en Porcelaine
Appareils fixes et démontables
Extractions des dents sans douleurs

PRIX TRÈS MODÉRÉS

VÊTEMENTS J. BELL



V. DARVAUX

réunis

TELEPH. 30.55

7, rue des Belges

TUNIS

Vêtements
Civils et
Militaires

Rayon Spécial
de DECORATIONS
et INSIGNES

G^d Hôtel & G^d Hôtel de France

8, Rue Léon-Roches, 8
TUNIS

EAU COURANTE — ASCENSEUR

12 Appartements avec salle de bain privée

CHAUFFAGE CENTRAL PARTOUT

Salle pour noces et banquets

J. EYMON, Propriétaire

ACHETEZ VOTRE EPICERIE CHEZ UN EPICIER AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal — TUNIS
et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis — Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte

Agences: Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à

M. Gustave BESSIS, Agent Général

2, Rue de Bône — TUNIS — Téléphone : 04.79

MOULINS-CONCASSEURS

Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70, Avenue de Carthage

Maison PAONESSA, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale des fêtes publiques et privées
Vente et location d'illumination et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs. Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

13, Rue d'Alger — TUNIS

BON DE CAISSE A UN AN : 4,5 p. 100

BON DE CAISSE A 6 MOIS : 3,5 p. 100

Compagnie de Navigation Mixte

SERVICE D'HIVER

Départs assurés par vapeur grand rapide « EL BIAR »
Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.
Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.
Départs de Marseille tous les mardis à 12 h. du matin.
Arrivées à Tunis tous les mercredis à 17 h.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Agence PEDELUPE et PIETRA

René PIETRA, Successeur

Office Français Immobilier & Commercial

(35^e ANNEE) « ASSURANCES » (35^e ANNEE)

28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par quinquabots postaux rapides et confortables.

Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, Rue Es-Sadikia, à Tunis.

G^de DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours
Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

DOMAINE DE POTINVILLE

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).

BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS

POTINVILLE, Téléph. N. 3 (Réseau d'Hamмам-Lif).

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

"Vacuum Mobiloil"

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 400 millions de francs entièrement versés

Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère

AGENCES EN TUNISIE :

Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change

Délivrance de Lettres de Crédit sur le Monde entier

Emission de Lettres de Crédit et de Chèques Touristiques en Lires Italiennes

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DE LA DYNAMITE

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET Césaire, Agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse

Dynamite Gomme A et N. 1, Détonateurs, Mèches de

Mines, 3 tissus goudronnés

Adresse Télégraphique : Pellet-Tunis — Téléph. : 1.39